

Budget—L'hon. John C. Crosbie

A cause de ces déficits, les taux d'intérêt ont augmenté de manière excessive, les emprunteurs privés se sont vus chassés du marché intérieur des capitaux et le dollar canadien s'est affaibli. Notre capacité de lancer des initiatives nouvelles pour le développement du pays serait quasiment réduite à néant si nous ne faisons rien pour réduire ces déficits.

L'expérience récente prouve une fois de plus que l'expansion monétaire et l'augmentation des dépenses et du déficit du gouvernement ne règlent rien. Elles ne font qu'aggraver les difficultés. Une politique fiscale et monétaire disciplinée et réaliste est indispensable. Un système d'incitations, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, est de toute évidence essentiel. Le choix que font les individus en réaction à des incitations positives est beaucoup plus efficace que les interventions persuasives, autoritaires ou directives du gouvernement. L'une des grandes priorités de ce budget-ci et de nos budgets suivants sera l'établissement d'un système d'incitations qui encourageront les Canadiens à travailler, à épargner, à investir, à prendre des risques au Canada, à devenir plus efficaces dans la production et à économiser l'énergie et les autres ressources rares.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU BUDGET

Je tiens ce soir l'une de nos promesses électorales en présentant des projections détaillées de nos recettes, dépenses et déficits jusqu'en 1983-84. Les députés d'en face sont estomacés. Ils n'ont pas l'habitude d'entendre la vérité. Je publie aussi un document qui décrit les hypothèses économiques sur lesquelles les projections financières sont basées.

[Français]

Monsieur le président, ce soir j'ai réalisé mon projet le plus cher. Tel que promis, j'ai réduit le déficit budgétaire et les besoins financiers du gouvernement d'une façon dramatique. Je suis certain que ce geste courageux posé par notre gouvernement permettra enfin à notre économie de repartir du bon pied.

[Traduction]

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ils vont sûrement franchir le parquet avant que je finisse, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je voudrais maintenant exposer les principaux éléments de ce budget.

L'objectif fondamental de notre plan financier est de réduire progressivement notre déficit. Nos besoins financiers seront diminués de moitié, pour passer de près de \$10 milliards cette année à moins de \$5 milliards d'ici 1983-84.

Pour atteindre cet objectif, nos dépenses seront strictement plafonnées. Nous limiterons leur croissance à 10 p. cent par an. Si l'on tient compte de l'inflation, ce chiffre représente une faible augmentation des dépenses en termes réels.

J'aimerais évoquer maintenant des nouvelles mesures importantes dans le domaine de l'énergie, en vue d'atteindre notre objectif d'autonomie pétrolière d'ici les années 90.

Les choses doivent être bien claires: les chiffres de recettes et de dépenses pour 1980-81 et les exercices suivants reposent

sur l'hypothèse que nous concluons une entente avec les provinces productrices de pétrole et de gaz sur notre nouvelle politique énergétique et sur l'établissement des prix du pétrole et du gaz. L'entente comporte un relèvement du prix de ces produits entre 1980 et 1984 de manière qu'il se rapproche à un rythme mesuré du niveau de 85 p. cent seulement—non pas 100 p. cent comme sous l'ancien régime—des prix américains à Chicago ou du prix international, le moindre des deux étant retenu.

Le gouvernement du Canada se propose, à l'occasion de la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel, de veiller à ce que l'industrie ne réalise pas des profits excessifs grâce à l'accélération des prix, mais obtienne un rendement convenable et garde des ressources suffisantes pour continuer l'exploration et la mise en valeur des nouvelles sources d'énergie. Nous voulons nous assurer, par notre nouvelle taxe énergétique, que le gouvernement du Canada reçoive à peu près la moitié du produit des hausses qui dépasseront \$2 le baril de pétrole et 30 cents les mille pieds cubes de gaz par an. Le gouvernement pourra ainsi tirer de l'augmentation des prix du pétrole et du gaz des recettes suffisantes pour appliquer les mesures énergétiques, les programmes d'économie et les mécanismes de compensation conçus en faveur des régions et des citoyens du Canada.

● (2020)

La forme exacte de notre taxe énergétique n'a pas encore été définitivement arrêtée . . .

Une voix: Pourquoi?

M. Chrétien: Après sept mois? Pourquoi présentez-vous un budget?

M. Crosbie: Elle n'a pas encore été définitivement arrêtée. Parce qu'il est important de consulter les provinces et non pas d'en faire fi, à l'instar de l'ancien gouvernement.

Cependant, la taxe sera suffisante pour donner au gouvernement du Canada les recettes que, à notre avis, nous devons tirer des hausses de prix du gaz et du pétrole pour mettre en œuvre les programmes dont nous avons indiqué la nécessité. Je suis bien convaincu que les ententes déjà conclues seront complétées et qu'une nouvelle taxe énergétique sera mise en place avant juillet 1980.

Comme il est absolument essentiel d'encourager nos concitoyens à diminuer encore leur consommation de produits pétroliers, à économiser ceux qui doivent être importés en quantité toujours croissante et à des prix toujours plus élevés—alors que nos propres réserves diminuent—et afin d'obtenir des recettes absolument nécessaires au gouvernement du Canada d'une manière qui contribue aussi à la réalisation d'un autre objectif national, une taxe d'accise de 25 cents par gallon sera imposée à compter de ce soir sur l'essence, le carburant diesel et les autres carburants.

Une voix: Des accords ici et là.

Des voix: Oh, oh!